

# ALGERIE

## BILAN COMMUN DE PAYS

Le **Bilan Commun de Pays** a pour objectifs d'étudier certaines questions-clés du développement de l'Algérie, d'analyser les causes des problèmes identifiés et les besoins consécutifs en matière de renforcement des capacités, et, sur cette base, de proposer les domaines de coopération entre le Gouvernement Algérien et le Système des Nations Unies pour la mise en œuvre du Plan cadre d'aide au développement des Nations Unies (UNDAF) durant la période 2007- 2011.

Ce bilan couvre les questions ciblées par la Déclaration du Millénaire et par les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) auxquels l'Algérie a souscrit, en s'engageant à les atteindre d'ici à 2015. Leur analyse comporte l'étude du cadre législatif, des causes immédiates, sous-jacentes et profondes des problèmes identifiés, du rôle des intervenants et de leurs capacités. Des indicateurs relatifs aux objectifs de développement sont inscrits dans une matrice jointe au présent document, en vue de mesurer les progrès et évaluer l'impact des programmes réalisés dans le cadre de l'UNDAF.

Les questions de développement retenues ont été analysées en fonction des contraintes à l'atteinte des résultats en matière de développement humain et du respect du processus garantissant les droits au développement.

Le **premier groupe** de questions identifiées est en rapport avec la pauvreté, en tant que contrainte majeure à l'accès des catégories de populations vulnérables à des conditions de vie décentes, à une bonne santé, à un bon niveau d'éducation et de formation, ainsi qu'à une meilleure participation au processus de développement. Il ne s'agit donc ni de la pauvreté alimentaire déjà éradiquée, ni de la pauvreté monétaire. L'analyse s'intéresse à la problématique de la santé, et notamment à la santé de la mère et de l'enfant, aux questions de l'éducation et de la formation, ainsi qu'à de nouveaux fléaux comme, la violence, la toxicomanie et le VIH/SIDA.

Le **second groupe** a trait à l'environnement et aux risques de dégradation du fait de la pollution ou d'une gestion inadéquate des ressources naturelles se traduisant par l'érosion des ressources biologiques et la raréfaction des ressources hydriques. Le bilan analyse en outre, les problématiques liées à la prévention des catastrophes naturelles et à la gestion des risques majeurs, naturels, industriels et technologiques.

Le **troisième groupe** est relatif à la gouvernance, c'est à dire au niveau de participation des populations et de la société civile au processus de développement; au degré d'appropriation de celui-ci et à l'habilitation des différents acteurs à travers les connaissances et les compétences nécessaires à sa pérennisation ; enfin à la qualité des services publics et à l'efficacité de la gestion économique et financière.

L'Algérie conduit actuellement un ensemble de réformes majeures pour répondre aux défis de son développement durable. La troisième section du document présente les domaines prioritaires de coopération que le système des Nations Unies, compte tenu de ses compétences et de son expérience, propose d'adopter durant les années à venir, en appui au processus de réforme en cours. Ces propositions seront précisées dans l'UNDAF.

This document was created with Win2PDF available at <http://www.daneprairie.com>.  
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.